

DES GAZ À EFFET DE SERRE DANS MON APPARTEMENT



DES GAZ À EFFET DE SERRE DANS MON APPARTEMENT

NE JETONS PAS L'ÉNERGIE PAR LES FENÊTRES !

Contrairement aux idées reçues, le locataire peut agir directement sur la réduction des consommations d'énergie de son logement. En effet, le chauffage et les appareils électriques totalisent en moyenne 85 % des consommations d'énergie. Grâce à une meilleure connaissance de bonnes pratiques d'utilisation et une volonté de changer ses comportements, le locataire peut déjà réduire ses factures d'énergie et son « empreinte carbone » sans intervenir sur le bâti ou engager de lourds travaux.



VOICI QUELQUES CONSEILS PRATIQUES POUR UN APPARTEMENT PLUS SOBRE EN ÉNERGIE

ADOPTONS LES BONS REFLEXES

Maintenons la température intérieure à 19°C dans les pièces à vivre et 16°C dans les chambres. C'est largement suffisant pour le confort et meilleur pour la santé. En cas d'absence de plusieurs jours, ne chauffons pas pour rien, descendons à 12°C ou éteignons en mi-saison.

Renouvelons quotidiennement l'air en aérant pendant 5 minutes (en ayant pris soin de couper le chauffage). En l'absence de ventilation automatique, cela contribuera à l'évacuation de l'humidité, des polluants de l'air et limitera le développement des microbes.

En hiver, fermons nos volets dès qu'il fait nuit ou en cas d'absence prolongée pour conserver la chaleur.

Entretienons régulièrement les équipements de chauffage, ventilation... Dégageons les espaces devant les radiateurs et dépoussiérons-les régulièrement afin d'utiliser au mieux la chaleur produite.

En période de chaleur, appliquons les règles de base pour conserver un logement frais : garder les volets fermés en journée, aérer la nuit, créer des courants d'air, utiliser des ventilateurs et des brumisateurs, etc.

Ne gaspillons pas l'eau ! Laisser couler l'eau, surtout chaude, c'est aussi laisser couler de l'énergie, et donc de l'argent.

Signalons au gardien ou au gestionnaire de l'immeuble toute défaillance : eau ou chauffage trop chauds, éclairage des parties communes toujours allumé, pompes de chauffage en fonctionnement en été, etc.

FAISONS LES BONS CHOIX !

Choisissons des appareils économes en énergie, de taille raisonnable et bien placés sur l'étiquette énergie (A+ et A++). Ne les laissons pas allumés pour rien (ordinateur jour et nuit). Débranchons-les après utilisation, car même en veille, ils consomment de l'énergie (horloges, diodes, chargeurs). Une multiprise avec interrupteur permet d'assurer une consommation zéro.

Installons des équipements de réduction de débit de l'eau (mousseurs, aérateurs ou stop douches). Ils réduisent la consommation d'eau sans affaiblir la pression du jet.

Inscrivons STOP PUB sur la boîte aux lettres. Cela évitera de jeter jusqu'à 35 kg de papiers inutiles par an et par foyer.

REPARONS, BRICOLONS

Calfeutrons les passages d'air autour des portes et des fenêtres grâce à des isolants en mousse ou en chiffon. Pourquoi ne pas se fabriquer un boudin de dessous de porte ?

Gardons un œil sur le chauffe-eau. Une température de 60°C suffit. Au-delà, la consommation augmente inutilement (30 % en plus pour une température de 80°C).

Purgeons tous les 6 mois nos radiateurs. S'ils sifflent ou cognent, c'est qu'ils contiennent de l'air et perdent en efficacité. La purge est une manœuvre simple à effectuer avec soin.

Entretienons notre ventilation : avant même de constater les premiers signes de défaillance (condensation, moisissures, bruit anormal) pensons à nettoyer les bouches d'aération. Et surtout, ne jamais les boucher !

POUR RENDRE SON APPARTEMENT PLUS ÉCONOME EN ÉNERGIE!

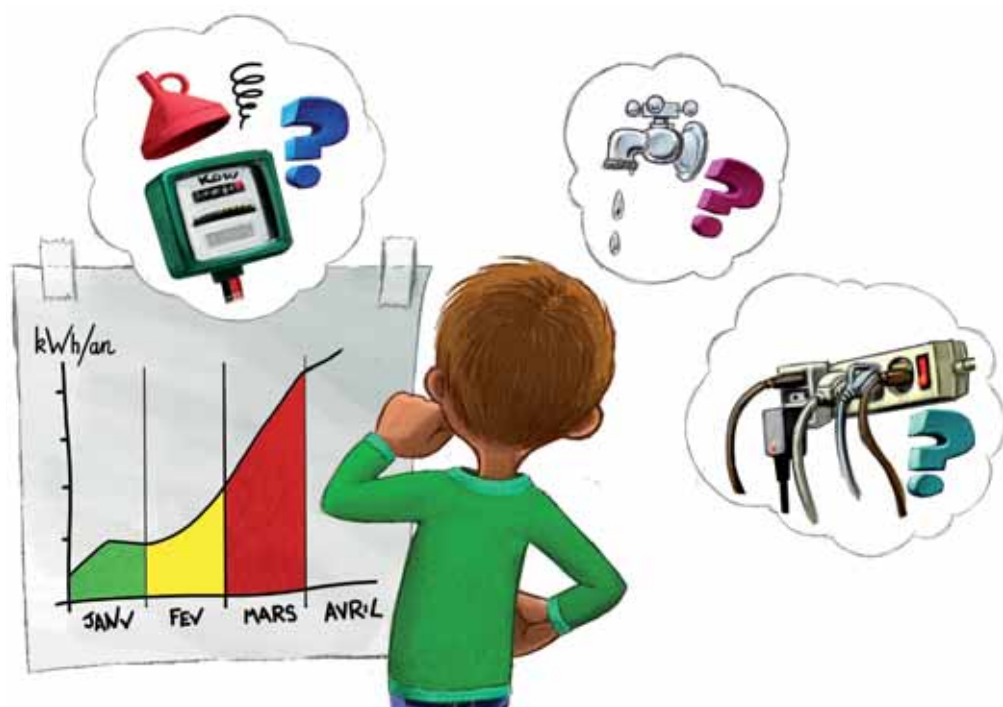
EN TANT QUE LOCATAIRE VOUS POUVEZ ÊTRE FORCE DE PROPOSITION ET INCITER LE PROPRIÉTAIRE À RÉALISER DES TRAVAUX D'EFFICACITÉ ÉNERGÉTIQUE.

S'INFORMER ET PRENDRE EN MAIN SES CONSOMMATIONS

Demandez à consulter le Diagnostic de Performance Énergétique (DPE) dès votre première visite dans un appartement soumis à la location. Celui-ci est obligatoire et le classement énergétique du logement doit figurer sur l'annonce immobilière. Il vous informera sur la performance énergétique du logement. Étudiez-le avec attention, et préférez les logements bien classés, vous aurez ainsi des charges réduites.

Suivez vos consommations de gaz et d'électricité. Vous pourrez ainsi mieux maîtriser vos dépenses énergétiques et détecter les éventuelles anomalies (défaillance du chauffage, compteur électrique déréglé, etc). Côté charges, vous pouvez demander à votre propriétaire le décompte précis de vos consommations et les factures (fourniture d'eau, électricité, gaz).

Optez pour une offre de gaz et d'électricité adaptée à vos besoins et d'origine renouvelable. En additionnant les puissances de vos principaux appareils électriques, vous pouvez facilement estimer la puissance électrique qui vous est nécessaire. Ainsi, vous pouvez choisir une formule dimensionnée à vos besoins.



RÉPARER LES ÉQUIPEMENTS DÉFECTUEUX

Sollicitez le propriétaire pour réparer ou changer des équipements devenus vétustes, dont l'utilisation est prévue au contrat de location (radiateurs, chaudière, installation électrique, etc). Une chaudière mal entretenue peut consommer jusqu'à 12 % d'énergie en plus.

Procédez aux petites réparations des équipements qui peuvent avoir un impact important sur vos consommations énergétiques (joints de fenêtres, flexibles de douche, bouche de ventilation, etc.).

A SAVOIR Les locataires peuvent eux aussi bénéficier d'aides financières et de prêts à taux préférentiels pour des travaux d'efficacité énergétique: aides de la CAF, crédit d'impôt développement durable jusqu'à 45 % pour certains travaux, TVA réduite à 5,5%. Renseignez-vous auprès de votre Espace Info→Energie ou de votre ADIL.

LE LOCATAIRE PEUT AGIR

S'UNIR ET PROPOSER DES SOLUTIONS SIMPLES

Discutez avec les voisins. Trop chaud? Trop froid? En écoutant ce que ressentent et souhaitent les habitants de l'immeuble, il est possible de proposer des mesures d'économies d'énergie, comme une minuterie et des détecteurs de présence pour l'éclairage des parties communes, des changements d'équipements (chaudière collective au bois, individualisation des frais de chauffage, etc) ou d'instituer le «ralenti de nuit» (abaisser la température de 2-3°C entre 23 h et 5 h du matin, soit 5 % d'économies). Parlez-en à votre bailleur ou propriétaire, qui pourra en parler lors de l'assemblée générale.

Tenez à jour un tableau de bord des consommations énergétiques de l'immeuble à partir des consommations indiquées sur les factures collectives. Celui-ci permet de suivre les évolutions de la consommation énergétique et de détecter les éventuels problèmes (compteurs, fuites). Par ailleurs, cela motive les occupants à tendre vers un logement de plus en plus économe.

Initiez le compostage au pied de votre immeuble. Il évitera le transport et le traitement de 40 kilos de déchets par an et par personne. Renseignez-vous auprès de votre mairie et parlez-en à votre propriétaire!

INCITER LE PROPRIÉTAIRE À OPTER POUR DES TRAVAUX D'EFFICACITÉ ÉNERGÉTIQUE

Informez votre propriétaire des avantages et intérêts à procéder à des travaux d'amélioration énergétique. Envoyez-lui un courrier, lui indiquant les économies d'énergies réalisables et le coût des travaux. Le logement sera valorisé par ces modifications durables et remportera un meilleur classement lors du prochain DPE. Dans cette démarche, les Espaces Info→Energie peuvent vous aider à identifier les éventuelles améliorations possibles et à chiffrer les différentes solutions. Aussi, proposez à votre propriétaire **de vous renseigner pour lui auprès des professionnels pour obtenir différents devis.**

Cela peut le convaincre de procéder à des travaux. Cependant, pour éviter les mauvaises surprises, prenez soin de bien formaliser les détails de cet arrangement par écrit.

Contribuez à des travaux d'amélioration énergétique. Si le propriétaire engage des travaux d'amélioration énergétique (ex: double vitrage, isolation par l'extérieur), il peut vous demander de contribuer aux coûts. Cette participation ne peut dépasser la moitié des économies estimées sur les charges, mais peut convaincre le propriétaire d'entreprendre ces travaux. Ce dispositif est « gagnant/gagnant »: **vous voyez votre facture énergétique baisser et le bailleur ne supporte pas seul le coût des travaux.**



FAITES-VOUS CONSEILLER ET FAITES VALOIR VOS DROITS

Pour toute question sur la maîtrise de l'énergie:

Demandez conseil à un Espace Info→Energie près de chez vous: www.infoenergie.org

Pour savoir quels sont les obligations réciproques du bailleur et du locataire:

• **Faites appel aux Agences départementales d'information sur le logement (ADIL):** elles sont présentes partout en France et délivrent des conseils neutres et précis (www.anil.org).

• **Adressez-vous à une association de défense des consommateurs** telle que le CLCV (www.clcv.org).

En cas de litiges vous pouvez:

Saisir la Commission Départementale de Conciliation pour arbitrer le différend au regard de la loi, et éventuellement le **Tribunal d'instance.**

L'EFFET DE SERRE, C'EST QUOI? POURQUOI PARLE-T-ON DE CHANGEMENTS CLIMATIQUES?

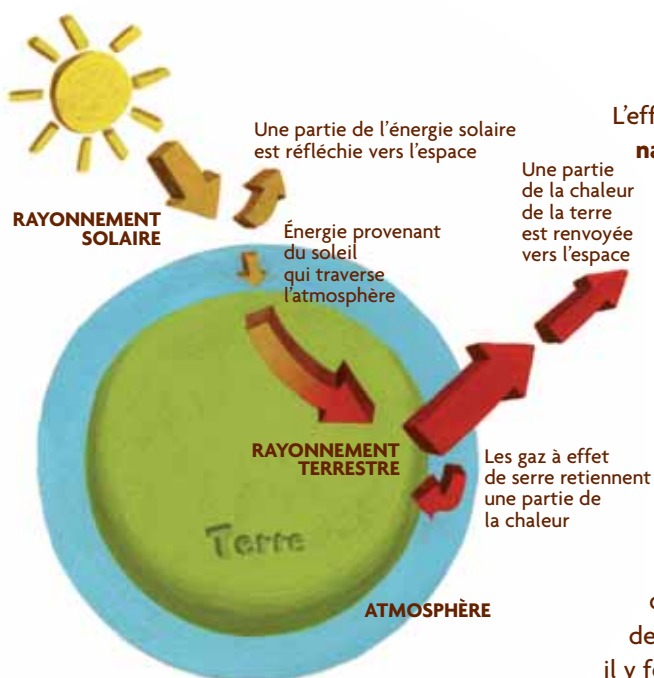


Schéma de l'effet de serre naturel

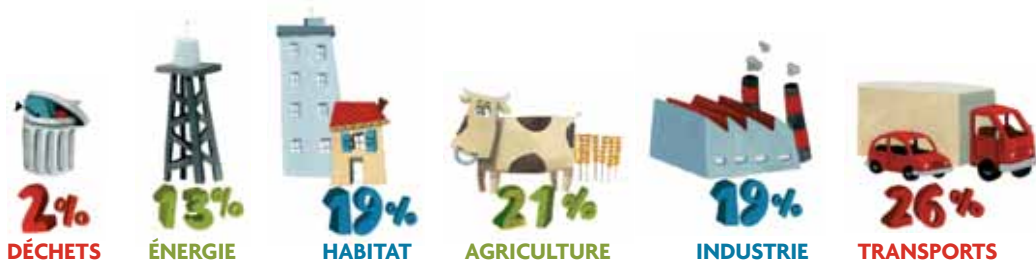
L'effet de serre est un **phénomène naturel** qui permet la vie sur Terre.

En effet, plusieurs gaz (dits **gaz à effet de serre : GES**) forment une « barrière » autour de la surface du globe permettant de retenir la chaleur du soleil renvoyée par la Terre. Il suffit d'imaginer notre planète comme une serre de jardinier : les vitres retiennent la chaleur qui réchauffe l'intérieur de la serre. L'effet de serre naturel permet donc à notre planète d'avoir une température moyenne de $+15^{\circ}\text{C}$ à sa surface. Sans cela, il y ferait -18°C et toute vie serait alors impossible !

Mais voilà... Nos modes de vie engendrent des émissions de GES en quantité largement supérieure à ce que la planète peut recycler.

Contribution des secteurs aux émissions de GES en France en 2008 :

CITEPA, inventaire CCNUCC, format Plan Climat, mise à jour décembre 2009



Ces GES supplémentaires s'accumulent donc dans l'atmosphère et retiennent davantage de chaleur qu'à l'état naturel. C'est ce qu'on appelle *l'effet de serre additionnel*, qui provoque le réchauffement de l'atmosphère et dérègle nos climats.

Au cours du seul 20^e siècle, notre planète s'est réchauffée de $+0,74^{\circ}\text{C}$. Ce chiffre peut paraître dérisoire, mais le système climatique étant très sensible, il réagit à quelques degrés de variation. Le niveau moyen des océans s'est élevé de 17 cm et les événements météorologiques extrêmes (canicule, sécheresse, inondations, tempêtes...) n'ont jamais été aussi nombreux et intenses. Les scientifiques estiment que la hausse de la température moyenne pourrait atteindre $6,4^{\circ}\text{C}$ d'ici 100 ans, écart de température équivalent à ce qui nous sépare de la dernière période glaciaire.

Si nous ne réduisons pas fortement et dès aujourd'hui nos émissions de GES, il sera très difficile de faire marche arrière et les conséquences seront sévères, même en France : élévation du niveau des océans menaçant de nombreuses régions du globe ; extinction massive d'animaux et de végétaux ; développement de maladies et augmentation des événements météorologiques extrêmes faisant courir un risque à de nombreuses vies humaines.

LES CHANGEMENTS CLIMATIQUES SONT DÉJÀ LÀ !

Nous pouvons tous agir à notre niveau pour réduire notre impact sur le climat : laisser la voiture au garage, baisser le chauffage, manger des fruits et légumes de saison, éteindre les veilles, etc. mais aussi HABITER UN LOGEMENT PLUS ECONOMIQUE EN ENERGIE.

L'HABITAT COLLECTIF : GROS EMETTEUR DE GAZ A EFFET DE SERRE

MALGRÉ LES PROGRÈS DE L'EFFICACITÉ ÉNERGÉTIQUE DES CONSTRUCTIONS ET DES ÉQUIPEMENTS, LE SECTEUR DU BÂTIMENT RESTE LE PLUS GROS CONSOMMATEUR D'ÉNERGIE EN FRANCE (43%) ET EST RESPONSABLE DE 19% DES GAZ À EFFET DE SERRE (GES) ÉMIS.

Dans un immeuble, le chauffage des appartements et des parties communes, la production d'eau chaude, l'éclairage et l'alimentation électrique des appareils ménagers consomment de l'énergie et émettent donc des GES.

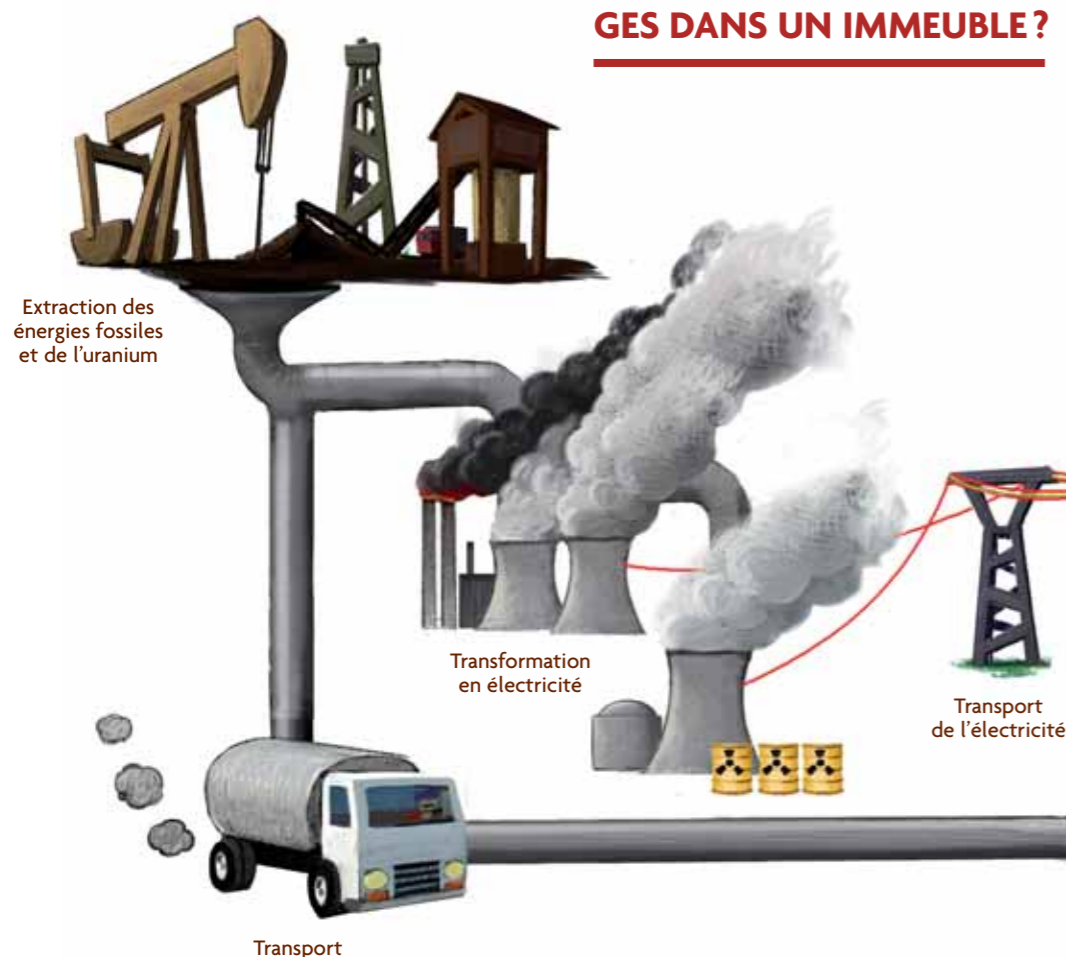
L'objectif annoncé par le Grenelle Environnement pour 2020 est de réduire de 38% les consommations d'énergie du parc immobilier français. Ce résultat ambitieux ne pourra être obtenu qu'en améliorant considérablement la performance énergétique des bâtiments, notamment en agissant sur leur isolation et en utilisant l'énergie de manière raisonnée et maîtrisée. Une mobilisation de tous est nécessaire: entreprises du bâtiment, syndicats de copropriété, propriétaires et locataires.

LES LOCATAIRES ONT UN GRAND RÔLE À JOUER

En France, plus de 30% des résidences principales sont des appartements en location.

En ville cette proportion explose: à Paris, 70% des logements sont occupés par des locataires. Ces derniers n'ont pas a priori le choix des équipements énergétiques de leur logement (système de chauffage, de production d'eau chaude, etc) et subissent le manque de performance du bâti (mauvaise isolation, ventilation insuffisante, etc.). Malgré tout, des marges de manœuvre pour agir sur la consommation de leur logement existent et leur implication est indispensable. Des rénovations peu onéreuses et l'adoption de comportements responsables peuvent permettre d'améliorer le confort et de réduire les consommations d'énergie, les factures et donc l'impact sur l'environnement.

D'OÙ PROVIENNENT LES GES DANS UN IMMEUBLE?



DES GAZ A EFFET DE SERRE A TOUS LES ETAGES !

1 LE CHAUFFAGE représente plus des deux tiers de la consommation d'énergie d'un ménage. Qu'il soit d'origine électrique ou fossile (gaz, fioul...), il génère des GES, lors des phases de production, de transformation et de transport de l'énergie. En appartement, il est souvent électrique (80% des nouvelles constructions en 2009) parce que peu coûteux à l'installation. Mais à l'usage, il revient bien plus cher qu'une autre énergie (gaz ou bois par exemple). Peu polluante en apparence, l'électricité émet en réalité 180 g CO₂/kWh (contre 206 g CO₂/kWh pour une chaudière à gaz naturel par exemple) et occasionne des déchets radioactifs, si elle est d'origine nucléaire. De plus, ce mode de chauffage reste l'un des moins efficaces du point de vue énergétique.



Les consommations pour se chauffer sont d'autant plus élevées que...

- **les bâtiments ne sont pas ou peu isolés:** construits avant 1975, année de la première réglementation thermique, ils consomment en moyenne 2 fois plus (à noter: les bâtiments anciens, construits avant 1948 sont parfois beaucoup plus performants);
- **la conception est peu performante:** parois fines, portes et fenêtres non jointives, etc. De même, les appartements avec de larges surfaces en contact avec l'extérieur (au dernier étage, baies vitrées, etc) gardent leurs parois froides et perdent plus rapidement de l'énergie;
- **les équipements énergétiques sont vétustes ou inadaptés;**
- **les habitudes sont peu économes.** Nous chauffons de plus en plus: en 25 ans, la température de nos logements l'hiver a augmenté de 2°C.



OBJECTIF : LE CONFORT THERMIQUE

Avec des murs et un sol froids, on peut éprouver une sensation d'inconfort même à 19°C. Pour se sentir bien, il s'agit de trouver le juste équilibre entre les besoins thermiques de notre corps et la configuration de l'appartement (exposition, isolation, revêtement). Ainsi, on peut « habiller » son intérieur (tapis, tissus, plaques de liège au mur) pour conserver une atmosphère confortable et chaleureuse.

- 2 L'EAU CHAUDE SANITAIRE** Chaque jour, nous chauffons environ 50 litres d'eau sur les 150 litres consommés. Disponible en permanence, cette eau chauffée nécessite le fonctionnement de chaudières collectives ou de systèmes individuels (ballon, chauffe-eau) qui consomment de l'électricité, du gaz ou du fioul. Voilà pourquoi l'eau chaude revient en moyenne 2 à 4 fois plus cher que l'eau froide selon l'énergie utilisée. Une douche = 30 litres + 0,94 kWh tandis qu'un bain = 200 litres + 6,3 kWh.
- 3 LA VENTILATION** est indispensable pour préserver une bonne qualité de l'air intérieur (évacuation des poussières, humidité, polluants divers). Quand elle n'est pas naturelle (courants d'air), elle est opérée par une ventilation mécanique contrôlée (VMC) qui consomme de l'énergie en permanence. Si les bouches d'entrée et de sortie d'air sont encrassées ou obstruées, cela génère des gaspillages d'énergie.
- 4 L'ECLAIRAGE ET 5 L'ELECTROMENAGER** L'éclairage, c'est 12% de notre consommation électrique. Grâce à la disparition progressive des ampoules à incandescence, les consommations énergétiques de ce poste devraient diminuer. En revanche, celle de nos équipements électroménagers explose: +75% depuis 1990! Même si les appareils gagnent en efficacité (classe A+ et A++), nous en possédons de plus en plus, et de plus en plus puissants, sans toujours en faire un usage économe. Par exemple un téléviseur deux fois plus grand consomme quatre fois plus d'électricité. Pour en savoir plus sur les appareils économes en énergie: www.guide-topten.com
- 6 LA CLIMATISATION** Alors que les climatiseurs mobiles ne servent que quelques jours par an, leurs ventes sont en constante augmentation. Ces appareils sont gourmands en énergie et conduisent souvent à des absurdités énergétiques (évacuation de l'air intérieur par une fenêtre ouverte, laissant entrer l'air chaud). De plus, la production de froid peut engendrer des risques de fuites de fluides frigorigènes, GES au pouvoir réchauffant jusqu'à 22 800 fois plus élevé que le CO₂.

LES PARTIES COMMUNES sont les espaces et services communs à tous les occupants de l'immeuble. Elles consomment de l'énergie pour l'éclairage (intérieur et extérieur), les ascenseurs, la ventilation, les pompes des réseaux de chauffage et d'eau chaude sanitaire, et les éléments de sécurité (portails, digicode, etc). Les habitants se partagent les frais.



Contribution financière et rédactionnelle



Partenaires

Réseau Action Climat-France

2b, rue Jules Ferry
93100 Montreuil
Tél.: 01 48 58 83 92
Fax: 01 48 51 95 12
infos@rac-f.org
www.rac-f.org

Le Réseau Action Climat-France (RAC-F) est une association spécialisée sur le thème des changements climatiques, regroupant 18 associations nationales de défense de l'environnement, de la solidarité internationale, d'usagers de transports et d'alternatives énergétiques.

Le RAC-F est le représentant français du Climate Action Network (CAN) fort de 550 associations membres dans le monde.

Les missions du RAC-F sont :

- Participer aux négociations internationales sur le climat ;
- Informer sur les changements climatiques et leurs enjeux ;
- Suivre les engagements et les actions de l'Etat et des collectivités locales en ce qui concerne la lutte contre l'effet de serre ;
- Proposer des politiques publiques cohérentes avec les engagements pris aux niveaux international, européen et national.

Réalisation Réseau Action Climat-France

Graphisme atelier des grands pêcheurs (atelierdgp@wanadoo.fr)

Illustrations David Cochard et Pascal Vilcollet